

Camouflet pour Air France et Me Jakubowicz

Catastrophe Air France du vol Rio-Paris, AF 447. La justice rouvre l'enquête en ordonnant une nouvelle contre-expertise. Celle demandée par Airbus et ordonnée par la Juge Zimmermann avait produit un rapport Judiciaire remarquable, rigoureux et précis qui en effet accablait Air France, en ce sens qu'il montrait clairement " l'incompétence maximale " des pilotes de ce malheureux vol !

Air France dont la responsabilité en termes de recrutement, de formation, de contrôles, et de sanctions, semblait fort lourde préféra s'enfoncer dans le déni, et demanda l'annulation de l'ordonnance de cette contre-expertise, aux motifs de vices de procédure. Elle obtint gain de cause, à l'incroyable satisfaction de cette étrange association de familles de victimes " Entraide et Solidarité AF 447 " représentée par le Président de la LICRA, Me Alain Jakubowicz.

On retrouve dans le Journal Les Echos, du 17/11/2015 mention de cette décision de la Cour d'Appel de Paris. Lire [ICI](#).

La Justice rouvre aujourd'hui l'enquête en ordonnant une nouvelle contre-expertise donnant une nouvelle fois gain de cause a Airbus, qui ne pouvait se résoudre a laisser un procès en correctionnelle se dérouler sur la simple base d'un rapport Judiciaire initial produit par un ancien pilote d'Air France, à la retraite depuis fort longtemps, n'ayant jamais été qualifié sur Airbus de surcroît...

Lire [ICI](#), l'article a ce sujet du Journal Le Monde, ou encore celui de [Thierry Vigoureux](#).

Une question se pose pour autant a propos des éminents experts dont les rapports et annexes ont été si proches a l'évidence de la vérité. Pourront-ils témoigner a titre de témoins cités de leurs conclusions, et de leur expériences de pilotes ? Les vols qu'ils ont effectués, les manoeuvres réalisées n'ont pas été annulés, eux.